



# LOU GARDE CAMPÈSTRE

---



« J e vis où tu pars en vacances... » qui n'a jamais dit ça à ses amis, à sa famille qui vivent dans les villes ou loin du littoral ?

Cette petite pique, implique que nous savons à quel point il est précieux de vivre dans notre belle commune, mais nous savons d'expérience, qu'il faut aussi nous adapter à la saisonnalité et aux changements, souvent brusques de cadences et d'affluence.

Notre commune va retrouver, ses touristes, ses saisonniers, nos résidents secondaires, dans leurs maisons du bonheur, les Viellois-Saint-Gironnais vont profiter des plages, de l'activité saisonnière, des bars, restaurants qui réouvrent, ou simplement ne rien faire en se prélassant dans leurs jardins, la forêt etc...

Chacun son rythme.

Cette période à la fois douce et légère est aussi le temps d'une activité intense qui doit nous permettre de nous retrouver autour de l'amour de notre commune tout en respectant le tempo que chacun aura choisi pour vivre son été à Vielle-Saint-Girons.

Pour nous y retrouver, nous rappellerons dans ce Campèstre les dates des grandes animations de l'été, par les différentes associations et services de la commune, mais aussi des marchés, les horaires à respecter pour les travaux extérieurs, et enfin ceux de la surveillance des plages.

Nous vous informons aussi de la pose de caméras de la gendarmerie, ainsi que les règles pour la protection des incendies...

Parce que comme dit la fable, il faut préparer l'hiver pendant l'été. Les travaux dans la commune avancent bien, l'école verra son extension terminée juste après la rentrée, nos petits lièvres du Marensin auront un superbe espace à leur disposition. Les travaux du Lac et du Plan plage devraient quant à eux démarrer cet hiver pour permettre à tous d'en profiter sans entraves.

Comme vous l'avez remarqué, cette année, la surveillance de la plage de Saint-Girons Centre a été étendue... Elle est la première plage des Landes à être surveillée 5 mois en continu. Le chef du poste de Saint-Girons-Plage, Monsieur Patrick MUNOZ et son équipe de sauveteurs vous surveilleront du 1<sup>er</sup> Mai au 30 Septembre.

La commune de Vielle-Saint-Girons est très fière de pouvoir proposer un accès à la baignade sécurisée en non-stop pendant une période très prisée des « locaux » et touristes habitués.

Cette extension de la durée est un travail de 3 années, car aussitôt après l'élection municipale de 2020 nous avons été confrontés à la crise COVID et au changement de comportement des usagers de la plage.

Il y avait une tendance de fond qui s'est accélérée avec la crise sanitaire, une volonté des usagers de se rendre à la plage en « ailes de saison », et un public non averti aux dangers de l'océan s'est retrouvé attiré par nos grands espaces, fuyant la promiscuité des plages méditerranéennes ou basques. Il était urgent de nous adapter à ces nouveaux usages et de proposer une baignade sécurisée sur ces moments de forte attractivité, printemps et automne.

Nous avons l'été dernier grâce à Monsieur Jean Philippe SAVY, chef de poste de la Lette Blanche, pu avoir sur notre commune une étude globale de la mécanique des courants d'arrachement mais aussi et surtout une étude comportementale et sociologique face au risque océanique, le projet « SWYM », dont les résultats n'ont fait que renforcer la volonté de la Municipalité de proposer une sécurisation de la plage plus étendue sur la saison estivale.

Une présentation de cette étude sera faite au public prochainement. Les dates seront communiquées sur les panneaux municipaux.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la commune de protéger les amoureux de l'océan, pour qu'ils puissent vivre l'expérience de la baignade océanique en toute sécurité.

La commune remercie la Communauté de Communes de son soutien à la sécurisation de la baignade.

Cette ouverture précoce permet aussi aux commerçants de démarrer la saison en douceur, les baigneurs seront ravis, une fois sortis de l'eau de se réchauffer autour d'un verre ou de chiner dans les boutiques...

Nous rappelons à tous que la baignade hors zone et horaires, est aux risques et périls des usagers.

Je tiens à remercier Madame Marjorie MONGARDE responsable des plages de la commune ainsi que Monsieur Romain BRUNET, élu municipal, pour leur travail et leur implication dans ce projet. Bravo et merci aussi aux Services Techniques et aux Services Administratifs Municipaux pour la pertinence de leurs observations !

Nous souhaitons que cette initiative devienne la nouvelle norme pour les saisons à venir. Nous ferons une analyse et un retour d'expérience en fin de saison.

Vous souhaitant à tous un bel été.  
Prenez soin de vous.

Le Maire,  
Karine DASQUET.



## EXTENSION DE L'ÉCOLE LES PETITS LIÈVRES DU MARENSIN

Les travaux de fondation et de raccordement aux réseaux d'évacuation sont terminés, il reste l'alimentation électrique et la mise en eau du bâtiment.

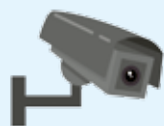
La dalle béton et les liaisons de coursives sont achevées depuis le mois de mai et le temps de séchage est respecté pour la pose des panneaux des murs extérieurs.

Ces panneaux extérieurs ainsi que les huisseries aluminium sont mis en place avec les contreventements nécessaires.

Le montage de la charpente en bois est en cours et sa couverture en tuile se fera dans la continuité.

Le bâtiment est hors d'eau et hors d'air depuis la mi-juin conformément au planning de travaux.

Les travaux de second œuvre vont s'enchaîner pour une fin de travaux de l'ensemble du bâtiment prévue début septembre.



## CAMÉRAS POUR LE CARREFOUR DE VIELLE-SAINT-GIRONS

À la demande de la Gendarmerie Nationale, des caméras de surveillance vont être installées début juin au carrefour des feux tricolores de Vielle-Saint-Girons pour contrôler la circulation des véhicules sur les axes routiers de Léon à Lit et Mixe, et, de Linxe à la plage centrale de Saint-Girons.

## NOUVEAU BLASON

La commune a souhaité moderniser le blason de la collectivité. Le logo a été actualisé par la société Line-up, en gardant les éléments principaux : le voilier, le soleil, l'écureuil et le pin. Les dessins ont été travaillés en allégeant les traits, ainsi que la calligraphie. Le nouveau logo remplacera l'ancien sur tous les supports de communication.



## DATES D'OUVERTURE DES PLAGES DE VIELLE-SAINT-GIRONS 2023



### Surveillance de Saint-Girons Centre

Du lundi 1er mai au vendredi 30 juin de 12 h 30 à 18 h 30

Du samedi 1er juillet au jeudi 31 août de 11 h 00 à 19 h 00

Du vendredi 1er septembre au samedi 30 septembre de 12 h 30 à 18 h 30

### Surveillance de La Lette Blanche

Du samedi 1er juillet au jeudi 31 août de 11 h 00 à 19 h 00

### Surveillance d'Arnaoutchot

Du samedi 17 juin au vendredi 30 juin de 12 h 30 à 18 h 30

Du samedi 1er juillet au jeudi 31 août de 11 h 00 à 19 h 00

Du vendredi 1er septembre au dimanche 17 septembre de 12 h 30 à 18 h 30

### Surveillance du lac

Du samedi 1er juillet au jeudi 31 août de 12 h 00 à 19 h 00

## APPEL À LA SOBRIÉTÉ



Après un été chaud et sec en 2022, la Municipalité a fait le choix de retirer les douches des plages océanes.

Comme dans de nombreuses communes du littoral landais, ce choix a été motivé afin de préserver notre ressource naturelle qui est l'eau.

## PLAGES SANS POUBELLE



Information pour les nouveaux administrés, toutes les plages de Vielle-Saint-Girons sont des plages sans poubelle.

Les papiers dans la rue commerçante de Saint-Girons plage et sur le parking des Barcottes sont enlevés. Les containers du SITCOM seront facilement repérables par la signalétique spécifique.

Des panneaux d'information ont été placés dans l'ensemble des sites pour sensibiliser les baigneurs à cette action.

Alors, adoptons une démarche citoyenne, respectons les sites et triions nos déchets.

## OPÉRATION J'AIME MA PLAGE 2023

### «Le Trisélectops aime sa plage»

La pièce de théâtre «Le Trisélectops aime sa plage» a été créée par le collectif « sac de billes » (basée à Narrosse) dans le cadre de l'opération «J'aime ma plage» conduite et financée par le Syndicat Mixte du Littoral Landais.

Une fable écologique burlesque et poétique basée sur le théâtre d'objet : Un spectacle visuel avant tout.

Une déambulation d'une marionnette géante, représentant un animal imaginaire se nourrissant de tous les déchets qu'il trouve.

Une histoire à différents niveaux de lecture et le détournement d'objets, offrant une force d'évocation suffisante pour comprendre le message.

Un jeu théâtral décalé et des situations burlesques, laissant place au rire et à la légèreté.

Une durée de 30 minutes intégrant l'échange avec les spectateurs.

«Le triselectops» vous attendra à la plage centrale de Vielle-Saint-Girons le mercredi 12 juillet et le jeudi 10 août entre 15 h 00 et 17 h 00.

## **Marché de Saint-Girons-Bourg**

Le samedi matin – toute l'année.  
Place Jean Barbe (ancienne mairie). De 9 h 00 à 12 h 00.

## **Marché de Saint-Girons-Plage**

Le dimanche matin – juillet et août.  
Parking Les Barcottes.  
De 8 h 00 à 13 h 00.

## **Marchés nocturnes de Saint-Girons-Plage**

Le mardi soir – juillet et août.  
Parking Les Barcottes.  
De 17 h 00 à 22 h 00.

## **Marchés CREART'LANDES**

100 % Landais - 100 % Artisanal  
Mardi 5 septembre et mardi 12  
septembre. Parking Les Barcottes.  
De 17 h 00 à 22 h 00.

L'association CREART'LANDES a pour objectif de regrouper et promouvoir les savoir-faire artisanaux. Les artisans-créateurs sont tous locaux, immatriculés dans les Landes.

## **Marché des Producteurs au bord du lac**

**Jeudi 10 août**

Les Marchés des Producteurs de Pays® sont une marque d'événements organisés par la Chambre d'Agriculture. Une charte nationale garantit que tous les exposants sont des producteurs fermiers et des artisans de bouche de qualité. Ces marchés offrent aux consommateurs des produits en direct, sans intermédiaire, provenant directement des exploitations, avec en prime la convivialité et l'échange avec les producteurs ou artisans. En venant sur un Marché des Producteurs de Pays, le consommateur sera assuré d'y trouver authenticité, convivialité et partage. Ces marchés sont un véritable gage de qualité de produits et de proximité entre producteurs et consommateurs. Vous les reconnaîtrez grâce au logo et à la marque déposée qui les identifient et en font des marchés uniques.

## **Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans titre de concession relevant du régime de terrain commun**

Les habitants de la commune le savent bien, il se peut que certaines familles aient fait inhumer leurs défunts dans une sépulture, sans être titulaires d'une concession dans le cimetière. Ces tombes relèvent du régime du Terrain Commun. Au regard de la législation en vigueur, ces inhumations sont établies en terrain commun, pour une durée qui ne peut excéder cinq ans. La gratuité de l'occupation du terrain n'emporte aucun droit pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer la prolongation de son utilisation au-delà de la période réglementaire, à la différence des concessions funéraires, quand bien même un ou plusieurs défunts y ont été inhumés, que ce soit dans un caveau ou en pleine terre.

Passé ce délai, la commune est en droit de procéder à la reprise des sépultures établies en Terrain Commun et de libérer ces terrains en vue de les affecter à de nouvelles sépultures.

C'est pourquoi, seule la concession permet à chacun de bénéficier d'un droit « privatif » d'occupation et de jouissance d'une parcelle de terrain du cimetière afin d'y fonder sa propre sépulture et celle de tout ou partie de sa famille. La concession est alors attribuée pour 30 ans, moyennant le paiement d'une redevance dont le paiement est fixé par la commune.

Une fois la contribution honorée, des droits sont ouverts et garantis à la famille pendant la durée concédée.

En conséquence, forte de ce constat et soucieuse de concilier l'intérêt des familles, avec les obligations légales, l'équipe municipale a décidé, préalablement à la reprise des sépultures relevant du régime ordinaire, d'accorder un délai aux familles concernées afin de leur permettre de se faire connaître en Mairie et, à défaut de produire un titre de concession, régulariser la situation juridique par l'achat d'une concession trentenaire.

Depuis le mois de juin 2023, un affichage en Mairie et aux entrées des deux cimetières de Saint-Girons et Vielle informe les familles, et des plaquettes signalant les tombes concernées par ladite procédure sont apposées sur celles-ci.

Les familles disposent jusqu'au 31 décembre 2023 pour se manifester en Mairie. Vu le nombre important de sépultures concernées par la procédure, le délai initial sera prorogé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

La commune de Vielle-Saint-Girons vous remercie par avance de venir contrôler vos concessions, afin que toutes les sépultures soient régularisées.

## **JARDINAGE ET BRICOLAGE, RÉGLEMENTATION SUR LE BRUIT**

Chaque année, quand reviennent les beaux jours, alors que chacun souhaite profiter agréablement de son environnement, recommence le concert dissonant des tondeuses à gazon et autres engins motorisés de jardinage ou de bricolage en plein air.

Généralement cela induit gêne, réclamations et tensions avec le voisinage, en raison de l'intensité sonore et de l'horaire inapproprié pour ces travaux. L'article 13 de l'arrêté municipal N° 40/2015 de prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits de voisinage, régit le comportement individuel du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

**Les travaux bruyants de bricolage et de jardinage pour les particuliers, sont autorisés aux horaires suivants :**

► Les jours ouvrables y compris les samedis, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

► Les dimanches et jours fériés, de 10 h 00 à 12 h 00.

En dehors de cette période, c'est l'arrêté préfectoral de prévention des nuisances sonores et de lutte contre le bruit, en date du 25 novembre 2003 qui s'applique.

Ces arrêtés sont consultables sur le site internet de la Mairie de Vielle-Saint-Girons : [www.viellesaintgirons.fr](http://www.viellesaintgirons.fr)

# PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊT

La France est le quatrième pays européen le plus boisé avec 16,9 millions d'hectares de forêt sur son territoire métropolitain. L'importance de ses surfaces boisées la rend vulnérable au risque incendie, notamment en période estivale.

Les incendies ont un impact majeur sur les espaces naturels, détruisant tout ou partie des animaux et végétaux sur son passage, il est donc nécessaire de faire preuve de civisme :

Ne fumez pas en forêt, dans les bois, ni à proximité.

Aux abords des forêts : n'allumez ni feu, ni barbecue.

Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés.

N'utilisez votre voiture ou votre véhicule motorisé que sur les chemins autorisés.

Ne jetez pas vos mégots par la fenêtre de votre voiture.

Respectez les interdictions d'accès dans certains chemins ou espaces boisés en période de risques (vent, sécheresse).

Ne réalisez pas de travaux avec des matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, soudure, etc...), notamment

les jours de forts risques d'incendies.

Consultez la météo des forêts sur le site [météofrance.com](http://météofrance.com).

## Brûlage des végétaux

La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Les tontes de pelouses, les feuilles mortes ou les produits de la taille sont considérées comme des déchets.

Les préconisations et obligations liées au barbecue

Comme toute source de flammes, les barbecues doivent être utilisés avec la plus grande

prudence. Gardez à l'esprit quelques règles élémentaires :

▲ Le barbecue doit comporter une cape.

▲ Il doit être positionné au centre d'une aire incombustible.

▲ Il est prudent de disposer d'une arrivée d'eau à proximité.

Vous êtes témoin d'un départ de feu, d'une fumée suspecte ou d'une saute de feu qui menace – ou pas – votre propriété?

**Téléphonez au 18 ou 112** pour prévenir rapidement du danger !

## SECTION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS



Association chargée du devoir de mémoire auprès des jeunes générations, afin de

perpétuer le souvenir du sacrifice des anciens combattants morts pour la France, la section « Linxe – Taller – Vielle-St-Girons » de L'ACPG-CATM-TOE-OPEX et Veuves participe aux cérémonies du souvenir, notamment :

- Les 8 mai, en hommage aux morts et victimes de la grande Guerre.
- Les 11 novembre, en hommage aux combattants et victimes de la Seconde Guerre mondiale.
- Les 5 décembre, en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Notre association défend les droits de ses adhérents et aide ceux qui sont en difficulté (sanitaire ou sociale) grâce notamment à l'Office National des Anciens Combattants.

Elle entretient des liens d'amitié au sein de la section et avec les Anciens Combattants des Sections voisines et du département (repas, congrès ...).

La loi biologique éclaire nos rangs, aussi nous invitons les hommes et les femmes qui ont accompli ou non leur service militaire, qui ont été ou non engagés au service de la République, ou tout simplement qui se retrouvent dans nos valeurs à rejoindre notre Association et notre Section.

Les adhérents / sympathisants sont à égalité de Droit et de Devoir des autres adhérents, ils sont admis à être membres du Comité Exécutif et à occuper des postes à responsabilité, suivant leurs capacités et qu'ils remplissent les mêmes critères que les autres adhérents, dès leur adhésion. Toutefois ils ne pourront bénéficier du social de la Fédération qu'après trois années de cotisation.

*Pour adhérer, contacter l'Association :*

*Georges DESBIEYS*

*(Président pour Vielle-Saint-Girons)*

*Tél : 05 58 42 91 47*

*Pierre BESSONNARD (Trésorier)*

*Tél : 06 82 26 09 64*

*Mail : [pierbes@gmail.com](mailto:pierbes@gmail.com)*

*Blog :*

*<https://acpgcotedargent.blogspot.com>*

## NUMÉROS D'URGENCE

Electricité de France	0810 333 064	Centre Hospitalier de Dax	05 58 91 48 48
SYDEC	06 74 88 92 13	Police Municipale Vielle-Saint-Girons	05 58 47 95 02
SITCOM 40 Déchetterie	05 58 72 03 94	Police Municipale Vielle-Saint-Girons	06 11 23 22 58
Pompiers	18	Communauté de Communes	05 58 55 08 75
Gendarmerie Nationale	17	Centre antipoison de Bordeaux	05 56 96 40 80
Médecin de garde	15		



Explications et Conseils

# LE DÉBROUSSAILLEMENT

*Une obligation qui vous protège*



# « VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN ESPACE BOISÉ ? VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE DÉBROUSSAILLEMENT »»

## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

**94 % des départs de feu ont une origine humaine.**

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures **obligatoires** est **le débroussaillage** dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

## QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à **réduire la densité de végétation** autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

**Attention, débroussailler n'est pas défricher !**  
(Art. L 131-10 du code forestier)

## POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- » Éviter les départs de feu et leur propagation depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité,
- » Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- » Faciliter la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

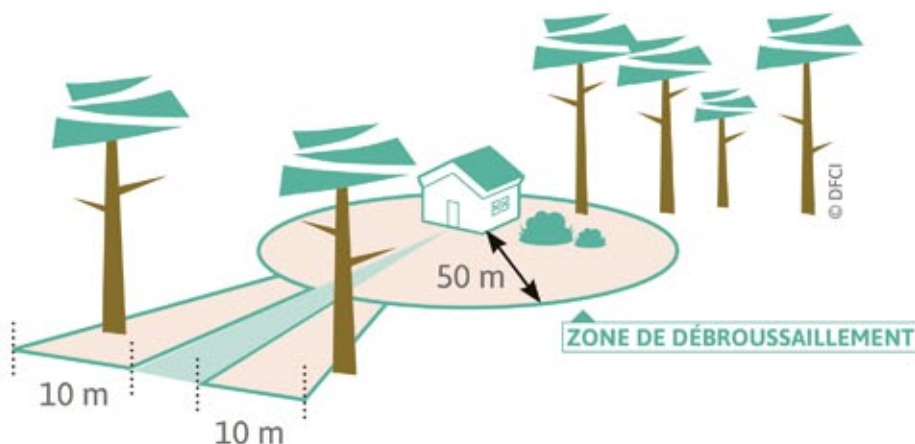
## OÙ DÉBROUSSAILLER ?

### PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de **200 m des bois et forêts**, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- » 50 m aux abords des constructions,
- » 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



## QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

### CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui **crée le risque**, c'est-à-dire à **tout propriétaire**, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En **zone urbaine**, la totalité de la parcelle, **bâtie ou non**, doit être débroussaillée.

(Art. L 134-8 du code forestier)

#### **Sans tenir compte des limites de propriété !**

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires.

Ceux-ci ne peuvent s'y opposer.

(Art. L 131-12 du code forestier)

### CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, **le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations**. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

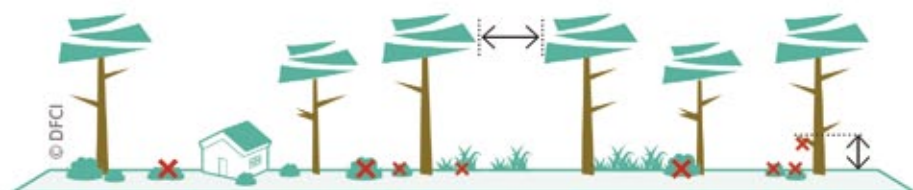
- » Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m<sup>2</sup> (Art. L 134-2 du code forestier)
- » Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L 122-8 du code des assurances)

## QUAND DÉBROUSSAILLER ?

La période la plus appropriée est **juste avant la reprise de la végétation**, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur [dfci-aquitaine.fr](http://dfci-aquitaine.fr)). **Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.**

## COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

### DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres.

- » Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

#### **Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :**

- Une débroussailleuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- Une tronçonneuse.

- » **ATTENTION.** Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

### **JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !**

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

#### **Déchets concernés :**

les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art. 131-13 du code pénal).

« La forêt est un milieu fragile, Protégeons-la. »

MARKETING ET COMMUNICATION - MARS 2020 - CRÉDIT PHOTOS : DFCI AQUITAINE / KAZ

DFCI AQUITAINE  
contact@ardfci.com

Plus d'infos sur

[www.dfci-aquitaine.fr](http://www.dfci-aquitaine.fr)  
@DFCIaquitaine





## CAS CONCRETS

### 1 En zone urbaine (zone U dans le PLU)

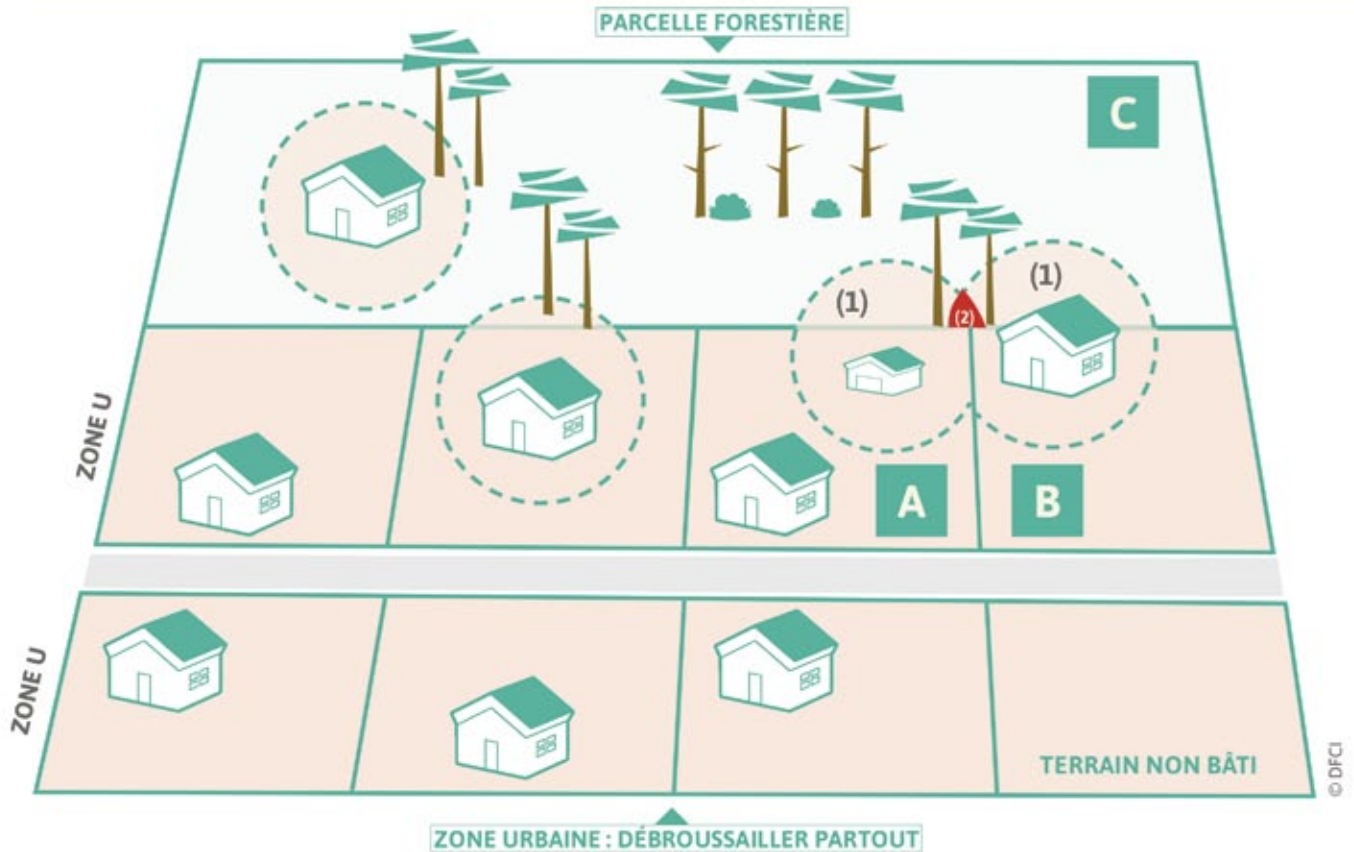
L'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITÉ des parcelles bâties ou non**.  
Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (Art. L134-6 et 8 du code forestier).

### 2 Sur fonds voisins

» (1) A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leur construction.

» (2) Les travaux incombent à B, propriétaire de la construction la plus proche du terrain C (Art. L 131-13 du code forestier).

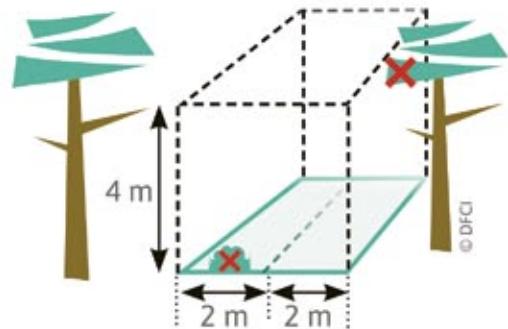
» A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 131-12 du code forestier), sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillage.



## MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE\* (GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE)



- » Les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- » L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.



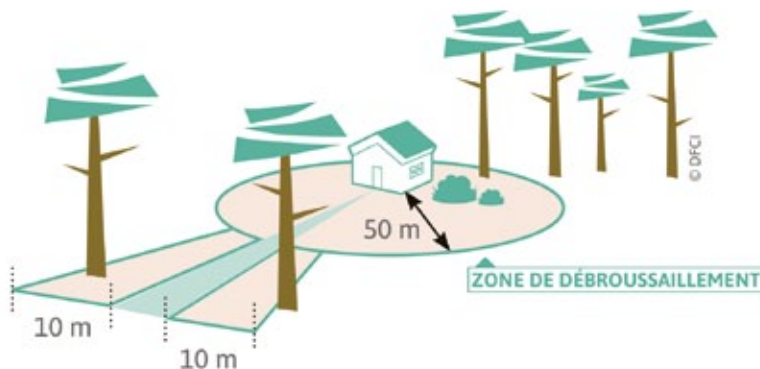
- » Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- » Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m et sur une largeur de 2 m de part et d'autre de l'axe central de ces voies.

\* Règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies

## Les dispositions de l'arrêté « camping » du 16 mai 2018 applicables à tous les établissements en exploitation



- Article 47 : les obligations légales de débroussaillage (OLD)
- Ces dispositions s'appliquent selon les modalités de mise en œuvre prévues à l'article 9 du règlement interdépartemental relatif à la protection de la forêt contre les incendies du 20/04/16.
- Le maintien en état débroussaillé concerne l'emprise du camping ainsi qu'une largeur complémentaire de 50 mètres à l'extérieur (donc y compris dans les propriétés forestières voisines) et une bande de 10 mètres de part et d'autres des voies d'accès.



## LE COMITÉ DES FÊTES

Les animations organisées par le Comité des Fêtes en ce début d'année 2023 ont connu un franc succès, et nous pensons qu'elles ont aidé au rapprochement des habitants de la commune et rendu plus vivante cette période qui nous semble parfois un peu longue.

Si ces animations ont été organisées de façon tout à fait classique, il ne va pas en être de même pour la première des deux manifestations traditionnellement prévues durant le mois de juillet.

En effet, en raison notamment des incendies qui ont ravagé une partie de la forêt landaise au cours de l'été 2022, de nouvelles contraintes ont été imposées aux feux d'artifice traditionnels du 14 juillet, tant et si bien que le feu d'artifice

prévu sur l'aire d'animation de la plage ne pourra pas être tiré. Rappelons qu'il avait été annulé l'an dernier en dernière minute en raison de la sécheresse et des conditions climatiques.

Par ailleurs, l'équipement très succinct de l'aire d'animation de la plage imposait des contraintes de plus en plus fortes en termes de logistique pour garantir le maintien de conditions sanitaires, d'hygiène et de sécurité satisfaisantes. Aussi, pour cette année tout au moins, c'est à la Salle des Fêtes de Vielle que seront organisés, le jeudi 13 juillet prochain, un repas en salle et un grand bal en extérieur. Un événement nouveau, auquel nous pensons que vous participerez aussi nombreux que pour la traditionnelle Fête de la Plage.

Enfin, pour terminer les fêtes estivales en beauté, c'est le samedi 29 juillet que se déroulera la Fête du Lac, avec, comme de coutume, le repas sous chapiteau, le bal et le traditionnel feu d'artifice sur le lac.

Et, si vous disposez d'un tout petit peu de temps libre, n'hésitez pas à devenir membre du Comité des Fêtes. Vous vivrez alors ces événements de l'intérieur, et connaîtrez la convivialité et la solidarité de notre équipe. Nous vous souhaitons un très bel été et de très agréables vacances.

*Le Comité des Fêtes de Vielle-Saint-Girons*

## PHOTO DE COUVERTURE

Bécasseau Sanderling en plumage nuptial. Il fait partie des limicoles, ces oiseaux qui fréquentent les plages de sable pour s'y reposer et chercher leur nourriture. Photo prise le 29 mai plage de la Lette Blanche par G.Caramante

J'ÉLIMINE LES EAUX STAGNANTES

JE CHANGE L'EAU 2 FOIS PAR SEMAINE ET VIDE LES COUPELLES

JE COUVRE LES BIDONS D'EAU ET LES BASSINS

JE NETTOIE LES GOUTTIÈRES

JE NE LAISSE PAS STAGNER L'EAU DE PLUIE

**COUPEZ L'EAU aux moustiques tigres !**

Dengue, chikungunya, zika **PROTÉGEONS-NOUS !**

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

**PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !**

## Le saviez-vous ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né dans votre quartier !**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon renversé lui suffit ! **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !!**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, être **vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

## LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

**Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...** coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

**Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées (gouttières, rigoles...).

**Couvrez les réservoirs d'eau,** bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu, bâches, ainsi que les piscines hors d'usage.



## RECONNAÎTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

- ✓ Il est **rayé noir et blanc**
- ✓ Il est **très petit (5 mm)**
- ✓ Sa piqûre est **douloureuse**
- ✓ Il pique durant la **journée** (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir la nuit!)



**+ d'informations :**  
[www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)  
[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)



# La Check List

anti moustique tigre



Le moustique tigre vit dans un rayon de 150 m.  
**Il est donc né chez vous ou pas loin !**

Pour s'en débarrasser, une seule solution :  
**supprimer les eaux stagnantes** où il pond  
ses œufs et prolifère...

[nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)



## Rangez

à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

## Videz

au moins après chaque pluie

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Éléments de décoration
- Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

## Nettoyez

pour faciliter  
l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux
- Regards d'eau de pluie
- Rigoles ouvertes ou couvertes de grille
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

## Couvrez

avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquillement par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)
- Bidons et fûts devant rester dehors

## Entretenez

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

**COUPEZ L'EAU**  
aux moustiques tigres !

et passez le message à votre voisin !

Photos  
(mauvais)  
souvenirs



# LES COCOSATES RANDONNEURS

## Programme des randonnées d'été 2023

**Jeudi 13 juillet 2023 :** La ronde des moulins Binaou et Loupsat, 10 km, Visite commentée de Binaou (3 € pour l'association "le Binaou Moulin Factory" pour l'entretien du site). RDV à 8 h 45 au parking du lac (en face du camping du Col Vert).

**Jeudi 20 juillet 2023 :** L'embouchure du Courant d'Huchet, retour par plage et quartier d'Huchet, 10 km. RDV à 8 h 45 au parking du pont de Pichelèbe.

**Jeudi 27 juillet 2023 :** Le lac (le dessableur, les tonnes) et le vin de sable de Mongrand, 9 km. RDV à 8 h 45 au parking du lac (en face du Camping du Col Vert).

**Jeudi 3 août 2023 :** Saint-Girons, la sauveté, les dunes forestières, l'église (8 km). RDV à 8 h 45 au parking de la mairie.

**Jeudi 10 août 2023 :** La ronde des moulins Binaou et Loupsat, 10 km. Visite commentée de Binaou (3 €

pour l'association "le Binaou Moulin Factory" pour l'entretien du site). RDV à 8 h 45 au parking du lac (en face du camping du Col Vert).

**Jeudi 17 août 2023 :** L'embouchure du Courant d'Huchet, retour par plage et quartier d'Huchet, 10 km. RDV à 8 h 45 au parking du pont de Pichelèbe.

**Jeudi 24 août 2023 :** Le lac (le dessableur, les tonnes) et le vin de sable de Mongrand, 9km. RDV à 8 h 45 au parking du lac (en face du camping du Col Vert).

**Jeudi 31 août 2023 :** Saint-Girons, la sauveté, les dunes forestières, l'église (8 km). RDV à 8 h 45 au parking de la mairie

Prévoir chaussures de sport, eau et chapeau.

Contacts :

Lilian CASTAGNET : 06 19 70 06 01

Jean-Louis COUSSAU : 06 89 70 79 55

Maité HORGUE : 06 85 65 62 03

## Les Cocosates Randonneurs en Aveyron



Les Cocosates Randonneurs sont partis découvrir l'AVEYRON du 8 au 14 mai 2023. Après un accueil chaleureux au gîte du Couvent de Chantemerle à Bézonnes près de RODEZ, ils ont arpenté de nombreux chemins vallonnés, en bordure de ruisseaux et rivières, dans des forêts et des secteurs parfois bien accidentés et des pentes un peu raides laissant découvrir à l'arrivée de très beaux paysages. Le séjour a permis aux randonneurs et aux cyclistes de visiter des villes et villages incontournables tels que RODEZ, CONQUES, ESTAING et BOZOULS. Les amoureux de la nature ont pu voir et photographier de nombreuses fleurs. Pour agrémenter leur séjour, le traiteur leur a fait découvrir les spécialités aveyronnaises et notamment l'algot-saucisses, le gâteau nommé soleil de Marcillac et le vin de Marcillac. Tout a été fait pour leur donner envie de rester un peu plus longtemps dans cette belle région Française mais tout le monde était également content de revenir dans les Landes.

### Les fêtes de Vielle avec les Cocosates Randonneurs

Dans le cadre des fêtes de Vielle, une nouvelle animation s'est glissée dans le programme du dimanche matin, la RANDO des FETES. Elle a permis de faire découvrir des tracés forestiers depuis le stade, le quartier Lassère et Cabiroulet. Sous le signe de la convivialité et à travers des terrains variés, 22 personnes ont arpenté, sans difficulté, les 8 kms de pistes forestières, les chemins sablonneux ou les sentiers sinueux bordés de jeunes fougères vert tendre et accompagnés de quelques chevreuils. De nouveaux habitants ont pu ainsi découvrir une partie de notre territoire et les activités des Cocosates Randonneurs. L'enthousiasme des marcheurs et le pot de l'amitié offert à l'arrivée ont permis d'échanger davantage et encouragent grandement l'association à reconduire cette activité pour l'année prochaine. Encore un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réalisation de cette activité du dimanche des fêtes.

Si vous voulez rejoindre notre groupe de randonneurs pour les randonnées dynamiques du mardi matin (sauf pendant les mois de juillet et août) ou celles qui le sont un peu moins le jeudi matin., vous pouvez vous adresser à Lilian CASTAGNET (Tél. 06 19 70 06 01) ou à Jean-Louis COUSSAU (Tél. 06 89 70 79 55) ou à Maité HORGUE (Tél. 06 85 65 62 03).

## FOOTBALL



**S**uite à cette saison plus que positive sur le plan comptable, tout d'abord pour l'école de foot avec une place de premier de leur poule pour nos deux équipes U11 ainsi que notre équipe U15, puis 2 titres ramenés pour les U18 (championnat et coupe) et une montée pour les Séniors dans l'élite départementale en D1, le Marensin FC est ouvert à toutes inscriptions. Un bon moyen pour les enfants de s'épanouir entre eux, d'exercer une activité physique et tout cela dans un club familial. Vos enfants seront encadrés par une équipe de plus en plus compétente que le club se force de former au fur et à mesure des années.

Si vous souhaitez y inscrire votre enfant prenez contact avec nous, soit par le biais de nos réseaux sociaux ou bien directement en s'adressant au Responsable Technique Jeunes, Alexandre Fernandes au 06 60 95 31 51.

Le Marensin FC est aussi ouvert à toute inscription dans le niveau Sénior, masculin et aussi féminin. Enfin si vous souhaitez tout simplement vous engager en tant que dirigeant dans un club familial, nous vous accueillerons avec grand plaisir. Nous vous attendons donc nombreux pour cette nouvelle saison !

# LANDES SPORT NATURE

Landes Sport Nature, club de cyclisme, est né en 2009. Sa vocation est d'organiser les sorties de groupe sur les routes de la région, de participer aux compétitions et aux épreuves cyclosporives renommées. Il permet aussi de faire découvrir les Landes aux cyclistes en vacances d'été.

Depuis sa création, il a évolué sous l'impulsion de membres toujours très engagés et aujourd'hui il se renforce avec l'arrivée de nouveaux sponsors, dont Blue Tank représenté par Bruno Pantak résident de la commune.

Le nombre de ses membres a également bondi avec près d'une vingtaine de cyclistes aguerris aujourd'hui.

Le groupe vit sa passion de la petite reine en l'associant au plaisir et au partage. C'est cette ambiance chaleureuse qui attire chaque année d'autres adeptes venus des communes environnantes.

La notoriété du club s'affirme dans le département avec une certaine réussite dans les compétitions : 2 victoires en 2022

et en 2023 avec le titre de champion des Landes dans la catégorie des plus de 60 ans, mais aussi une participation fournie aux cyclosporives comme la Beuchique (St-Sever), la Bizikleta (St-Jean de Luz), etc...

Des sorties en montagne sont également organisées par le club. Aux plaisirs de la découverte de beaux paysages, elles sont aussi des moments de convivialité très appréciés.

*Le Président du club, Dominique Cassier.*



Quel que soit votre profil et vos motivations, retrouvez-nous sur Vielle-Saint-Girons pour une journée sportive, conviviale et festive !

## RAID MULTISPORTS POUR LES PLUS ENTRAINES

Vous êtes un sportif(ve) aguerri(e) et compétiteur(trice) ? Trouvez un(e) équipier(e) pour parcourir 55 km à pied, vtt et canoé et découvrir 4 communes de notre territoire. Des épreuves surprises vous seront également proposées tout au long du parcours

## DEFI SPORTIF POUR TOUS

Vous aimez vous lancer des défis ? Venez seul, en famille, avec des collègues, des amis et participez aux différents ateliers sportifs qui vous seront proposés sur le stade de Vielle. Rires garantis !

## ANIMATIONS – RESTAURATION

Bandas, expositions, artisans culinaires satisferont tous vos sens !

## BENEVOLAT

Vous souhaitez participer à l'aventure à nos côtés ? Nous vous proposons d'enrichir notre équipe de bénévoles. En fonction de vos envies et de vos disponibilités, nous vous confierons un poste qui vous ravira : préparation matériel, accueil, ravitaillement, tenue d'un point de contrôle, balisage/débalisage...

## PARTENARIAT

Vous êtes professionnel et vous souhaitez une bonne visibilité sur notre événement ? Nous vous proposons différentes formules de partenariat (à partir de 200 €). Demandez notre dossier sponsoring.

## INFOS ET CONTACT

Consultez notre site internet [www.aventureencotelandesnature.fr](http://www.aventureencotelandesnature.fr) et rejoignez-nous sans hésiter !  
Contact : [defisportif.clnt@gmail.com](mailto:defisportif.clnt@gmail.com)  
Tél. 05 58 42 89 80

# SERVICE ESCAL MEDIATHEQUE

## Retour sur les soirées théâtrales

Du 27 au 30 avril dernier, a eu lieu à la salle des fêtes Yvonne Meister de Vielle, l'édition 2023 des Soirées Théâtrales.

Après deux années « blanches » suite à la crise du covid et à une année de reprise en 2022, cette année a marqué un renouveau.

Plus de deux cents personnes ont assisté aux différentes pièces proposées.

La première soirée a fait la part belle à la troupe locale des Baladins de Pichelèbe pour la dernière représentation de leur pièce « Le secret de Mélanie ». Tous les spectateurs ont pu apprécier une pièce enjouée, drôle avec des comédiennes attachantes qui ont eu plaisir à faire partager leur amour du théâtre.

Le vendredi soir, en accord avec l'actualité cinématographique, la troupe de la Boite à jouer de Condom a présenté sa version de d'Artagnan sous la forme d'un spectacle théâtral et musical, 4 comédiens pour 25 personnages qui ont proposé une relecture de la version des « Trois mousquetaires » de Dumas et la découverte de la vie de l'homme qui a inspiré la fiction Charles de Batz de Castelmor. L'apéritif offert par la troupe a ravi les personnes présentes !

Samedi soir, devant un public nombreux, c'est la troupe voisine de Castets « Art sans cible » qui a enchanté les spectateurs avec une comédie musicale joyeuse, drôle et rythmée. Les spectateurs ont vivement salué la performance de ces comédiens amateurs.

Dimanche, c'est une compagnie bordelaise et une comédienne seule en scène qui ont clôturé ces soirées théâtrales. « Cartable » est un hommage au métier d'instituteur, sublimé par la justesse d'interprétation et le jeu de la comédienne.

Une belle soirée pleine de douceur et d'émotion !

Nous vous donnons rendez-vous en 2024 pour la prochaine édition en espérant un public toujours plus nombreux !

## EXPOSITIONS

### « La boîte à contes »

du 21 juin au 13 septembre

Souvent attirés par les écrans, les petits n'ont pas toujours l'occasion de se raconter des histoires et de faire travailler leur imagination. Avec la boîte à contes, retrouvez le plaisir de partager des histoires avec les enfants. Découvrez avec eux des jeux à partager, des contes en

grand format, des livres animés et testez la lampe à histoires, les boîtes à histoires Bookinou et la Fabrique à histoires Lunii.

«Midi Minuit, un voyage dans la réalité augmentée» du 13 septembre au 25 octobre Cette exposition présente 11 affiches en réalité augmentée et tirages d'art de 11 jeunes artistes (Pierre de Menezes, Théo Guignard, Tom Haugomat, Vincent Mahé, Bruno Mangyoku, François Maumont, Johan Papin, Lila Poppins, Florent Remize, Juliaon Roels et Kim Roselier). De Midi à Minuit, faites un voyage dans l'univers onirique entre le jour et la nuit, en vous comptant une histoire, voyageant entre image figée dans le temps et narration prolongée sur un écran. Découvrez les affiches qui bougent

en téléchargeant sur votre smartphone ou tablette, l'application gratuite Maison Tangible. Maison Tangible est une galerie d'arts graphiques, une maison d'édition et un studio de création.

## SOIREES JEUX

Le vendredi 20 octobre, la médiathèque vous propose une soirée jeux de 19 h 00 à 22 h 00 en partenariat avec Benoît de la boutique de jeux As2Pik.

Gratuites et ouvertes à tous, il y en aura pour tous les goûts.

Renseignements au 05 58 47 94 62.

Horaires d'ouverture :

**Mardi** : 15 h 00 - 18 h 00

**Mercredi** : 15 h 00 - 18 h 00

**Jeudi** : 9 h 00 - 12 h 00

**Vendredi** : 15 h 00 - 19 h 00

**Samedi** : 9 h 00 - 12 h 00

horaires d'été

**Du lundi 10 juillet au samedi 2 septembre,** ouverture du **lundi au samedi** : de 9 h 30 à 12 h 30.

Prêts : 4 documents pour un mois renouvelable dont un CD, un DVD et une revue (sauf numéro en cours).

Abonnement Gratuit

Internet : Gratuit

Contact : 05 58 47 94 62

Adresse mail :

mediatheque@viellesaintgirons.fr

## NOUVEAUX SERVICES

### NEOSTAL

Néostal est une nouvelle société Saint-Gironnaise spécialisée dans le conseil aux particuliers pour la rénovation énergétique de leur habitat.

Elle réalise des audits énergétiques en vue de travaux de rénovation ou de vente, accompagne les particuliers dans leurs dossiers de demande d'aides financières et peut suivre les travaux pour les particuliers qui le souhaitent.

Que vous souhaitiez diminuer vos factures d'énergie, améliorer votre confort l'été ou l'hiver, ou tout simplement vendre une habitation classée F ou G, Néostal est là pour répondre à vos attentes.

Néostal se déplace dans tout le 40 et le 64.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Stéphane HANICH au 07.65.70.18.84 ou par mail sur [stephane.hanich@neostal.fr](mailto:stephane.hanich@neostal.fr).

Vous pouvez également vous rendre sur le site [www.neostal.fr](http://www.neostal.fr) pour en savoir davantage sur la société : 201, route des lacs - 40170 SAINT-JULIEN-EN-BORN.

### Hélène LANDRY OSTEOPATHE

Madame Hélène LANDRY, Ostéopathe spécialisée en pédiatrie et en accompagnement ostéopathique de la femme enceinte, mais suit également des sportifs dans leur volonté d'équilibre et d'amélioration de leurs performances. L'Ostéopathie est à ses yeux un moyen doux et respectueux pour aider un retour à la mobilité du corps mais également un moyen de maintenir cette mobilité au cours du temps qui passe, pour une vieillesse plus sereine.

Dans une vision intégrale de la santé, elle accorde une importance particulière aux conseils notamment en nutrition et phytothérapie afin de vous accompagner une fois chez vous et pour des résultats optimaux.

Séances au cabinet ou à domicile.

Durée une heure.

Les consultations au cabinet ont lieu tous les jours du lundi au samedi au Pôle Santé de Vielle-Saint-Girons (75, allée des Cigales - 40560 Vielle Saint Girons).

La prise de rdv s'effectue par appels ou sms au 07.69.87.60.97 ou sur internet via doctolib.

<https://helenelandryosteopathe.com>

### SANTE NATURELLE ET BIEN-ETRE

Praticienne en santé naturelle et bien-être à votre domicile, Evelyne LAFFORGUE vous propose diverses techniques issues de la médecine traditionnelle chinoise.

Cette thérapie traite le corps dans son ensemble, en prenant en compte tous les aspects de l'être (physique, mental ou émotionnel).

Aujourd'hui, Vielloise-Saint-Gironnaise, Evelyne LAFFORGUE met son expérience à votre service afin de vous aider à retrouver une meilleure santé grâce à des séances uniques, et adaptées à vos besoins.

Pour tous troubles fonctionnels, pathologies déclarées et accompagnement de la personne, vous pouvez contacter Evelyne LAFFORGUE au 07.81.02.29.04



Le SITCOM vient de mettre en place un point tri sélectif au niveau du parking du lac.



**Huile Bi**  
La deuxième vie de l'huile

### HUILE BI

HUILE BI est une micro entreprise émergente de Vielle-Saint-Girons, dont l'esprit innovant, basé sur l'écologie et le développement d'une action en circuit court, vise la collecte, le traitement et la redistribution des huiles végétales usagées.

En choisissant de confier votre huile de cuisson à un acteur local, vous optez pour une collecte plus réactive, réduisant ainsi votre stockage. Ajoutez votre huile au circuit écologique, économique et devenez acteur d'une meilleure gestion de nos ressources locales.

Contactez Rémy BEUCHER-MARTIN au 06.12.87.12.40.

## SAINT-GIRONS SURF CLUB

Fondé en 1978 par quelques amoureux de l'océan et de vagues, le Saint-Girons Surf Club fête cette année ses 45 ans !! De 42 membres à sa création, il en possède désormais une centaine qui ont su le faire vivre à travers divers événements festifs et conviviaux pour tous, tel que les "baloches", repas, concerts, actions en faveur de l'environnement, projections de

film, vides greniers mais aussi compétitions ou certains ont brillé.

Depuis 1996, date à laquelle, grâce à la mairie, il dispose d'un local à Saint-Girons plage, le club propose des cours (encadrés par ses bénévoles), des stages de surf en France ou à l'étranger, pour les enfants et les adultes.

Conscients de l'importance de la connaissance de l'océan et de

ses dangers, nous avons mis en place cette saison des initiations au sauvetage côtier qui viennent compléter les cours de surf et formeront, qui sait, les futurs MNS de nos plages !!

Date à retenir pour cet été :

**15 juillet** 3ème édition de la Sunset Movies Party :

Journée éco-citoyenne, ludique et festive tournée vers l'océan (présentation de la plage par

les MNS, animations, via des associations de protection de l'environnement, buvette, casse-croûte, projection de films, musique live et DJ en soirée, le tout arrosé de bonne humeur !!) Programme détaillé sur le site du club

[www.saintgironssurfclub.com](http://www.saintgironssurfclub.com)

D'autres événements à suivre après la saison estivale.

Le Bureau du Saint-Girons Surf Club

LEON

RUE DES  
BERGES  
DU LAC



# ECO ► DES PINS

08 & 09 JUILLET 2023

**SAMEDI 08 JUILLET**  
CONFERENCES  
CINEMA PLEIN AIR

**DIMANCHE 09 JUILLET**  
ANIMATIONS RESTAURATION  
EXPOSITIONS ECO-VILLAGE  
CONCERTS SPECTACLES

@ecodespins  
www.ecodespins.fr

**CÔTE  
LANDES  
NATURE**  
communauté de communes

  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**eau**  
GRAND SUD-OUEST  
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

EVENEMENT  
GRATUIT  
ECORESPONSABLE